

Notre assistance en cas de risque grave



Si un risque grave est identifié au sein de votre entreprise, vous devez, en tant qu'élu du CSE, réagir avec méthode. Vous pouvez faire appel à ALTERYYYS Expertise, expert habilité, dont l'intervention dans ce type de circonstances est **intégralement prise en charge par l'employeur**.

Qu'est-ce qu'un risque grave ?

Un risque grave **menace l'intégrité physique ou la santé mentale des salariés**

→ **il doit être identifié et actuel.**

Ce risque peut ou non être révélé par un accident du travail, une maladie professionnelle ou à caractère professionnel. Le risque doit être **objectivement** constaté.

Il existe 3 grandes **catégories de risques** :



Risques mécaniques & physiques

Mécaniques : heurts, écrasements, coupures et perforations, projections, contraintes posturales, gestes répétitifs ;
Physiques : vibrations, niveau sonore, température, intempéries, niveau d'éclairement, qualité de l'air, incendie et explosion ;



Risques psychosociaux

Psychologiques : agression physique ou verbale, harcèlement moral ou sexuel, stress, charge de travail excessive.



Risques liés à l'environnement de travail

Chimiques : exposition à des substances chimiques, produits gazeux, cancérigènes, mutagènes, toxiques, corrosifs, irritants, allergisants ;

Biologiques : exposition à des agents infectieux et allergisants par piqûre, morsure, inhalation ;

Radiologiques : existence de radiations ionisantes, de rayonnements laser et/ou électromagnétiques.

Le texte applicable (code du travail)

Article L.2315-94 1°

Pourquoi recourir à ALTERYYYS Expertise ?

ALTERYYYS Expertise vous accompagne tout au long de cette démarche pour atteindre 4 objectifs :

- 1 Qualifier le risque**
grâce à un travail de recensement de faits précis et objectifs afin de démontrer que le risque est identifié, actuel et qu'il expose les salariés à un danger en raison de l'absence d'un dispositif efficace de prévention. Cette étape essentielle nécessite une enquête minutieuse.
- 2 Identifier les causes**
- 3 Analyser la solidité des dispositifs et des mesures de prévention**
- 4 Préconiser certains dispositifs et mesures de prévention pour endiguer le ou les risques identifiés**

Quand et comment recourir à ALTERYYYS Expertise ?

Contactez-nous **dès que vous avez un doute sur l'existence d'un risque grave** afin de sécuriser votre démarche.

Métropole ALTERYYYS Expertise

48 rue Beaubourg
75003 Paris

01 45 31 67 75
contact@alteryys.fr



MÉTROPOLE



ANTILLES GUYANE

www.alteryys.fr



Antilles Guyane CGE by ALTERYYYS

Rue Massabielle
Immeuble Olympe
97110 Pointe-à-pitre

05 90 24 61 53
contact@cabinet-cge.com